



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 mai 2021

Délibération n° 10

Date de convocation
07.05.2021

Date d'affichage
11.05.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 35

**Objet : Adhésion du centre d'activités sociales Trait d'Union à la Fédération
des centres sociaux de Seine et Marne**

L'an deux mil vingt et un, le dix-sept mai, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO –
Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM.
GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M.
GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT –
M. G. ALAPETITE – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ par M. C.
GHIS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. C.
YOUMBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX –
Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS –
M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par M. G. GEOFFROY – Mme F. SAVY par M. JM. GUILBOT –
M. C. LUTTMANN par M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY par M. C. GHIS – Mme
H. KIRCALI par M. J. SAMINGO – Mme A. ADJELI par M. S. ROUILLIER.

Monsieur Fabrice BOURDEAU a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-29,

VU la loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales,

VU l'avis de la commission Prévention, Epanouissement Educatif, Social et Citoyen

CONSIDERANT que la Caisse d'Allocation Familiale lors du renouvellement du projet social a fortement recommandé au centre social Trait d'Union d'adhérer à la Fédération des centres sociaux de Seine-et- Marne qui est son interlocuteur privilégié pour la transmission des informations concernant ce domaine d'activité

CONSIDERANT que l'adhésion à la Fédération des centres sociaux permettra à Trait d'Union de bénéficier d'un soutien méthodologique, de partenariats noués à l'échelle nationale et de faciliter la formation

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer la demande d'adhésion du centre social Trait d'Union à la Fédération des centres sociaux de Seine et Marne

DIT que le montant de la cotisation annuelle s'élève à 860 euros.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de l'année 2021 et suivants.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 17mai 2021

**Le Maire
Guy GEOFFROY**

Signé

Pour : 35

Contre : -

Abstentions : -